

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC

- Mémoire -

LA LÉGALISATION DU CANNABIS – RÉFLEXIONS ET POSITIONS **des équipes de travail et des jeunes des Auberges du coeur**

Présenté à la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie
dans le cadre de la consultation sur l'encadrement du cannabis



Le Regroupement
des Auberges du coeur du Québec

Septembre 2017



Les Auberges du cœur

Les **Auberges du cœur** sont des maisons d'hébergement jeunesse communautaires qui accueillent des jeunes en difficultés ou sans abri âgés de **12 à 30 ans**. Ce sont des lieux d'affiliation, d'exercice de la citoyenneté et d'éducation populaire.

Ouvertes **7 jours par semaine, 24 heures par jour**, les Auberges du cœur offrent le **gîte** et le **couvert**, un milieu stable et une **écoute** active, un **soutien** et un **accompagnement**.

Chaque année, ce sont plus de 3 500 jeunes qui sont hébergés et accompagnés en post-hébergement. Cela représente plus de 300 lits offerts, 80 000 nuitées et plus de 150 places en appartements supervisés et en logements sociaux.

La première maison d'hébergement jeunesse a été fondée dans les années 1970 afin de répondre à la réalité de l'itinérance des jeunes.



Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Fondé en 1987

Regroupe 30 Auberges situées dans 10 régions.

Ses objectifs sont :

- Regrouper les maisons d'hébergement jeunesse du Québec;
- Servir de carrefour d'opinions et de services pour les Auberges du cœur du Québec;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et les représenter, au besoin, auprès d'associations similaires, auprès d'organismes gouvernementaux, ainsi qu'auprès de la population;
- Participer à la promotion et à la défense des intérêts des jeunes en difficulté;
- Promouvoir la reconnaissance de l'hébergement jeunesse communautaire;
- Défendre l'autonomie et l'action des maisons d'hébergement jeunesse;
- Favoriser l'implantation des maisons d'hébergement jeunesse.

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
2	RÉSUMÉ DE NOS POSITIONS.....	5
3	LES AUBERGES DU CŒUR ET LA LÉGALISATION DU CANNABIS.....	6
4	DES RECOMMANDATIONS DE PISTES D’ACTION	9
4.1	Vente du cannabis et publicité	9
4.2	Prévention et accès aux services	9
4.3	Recherches et données	10
5	DES QUESTIONNEMENTS ET DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE.....	11
5.1	L’âge ... une question délicate.....	11
5.2	Les nouvelles normes sociales et les défis de communication.....	12
5.3	La polyconsommation et les problèmes de santé mentale	13
5.4	Autres craintes et questionnements.....	13
6	CONCLUSION	14
	BIBLIOGRAPHIE.....	16

1 INTRODUCTION

Au cours de son histoire, le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) n'a pas pris position sur la question spécifique de la légalisation des drogues. C'est pourquoi, pour répondre à la consultation du gouvernement du Québec sur l'encadrement du cannabis, nous avons mené une consultation auprès de nos 29 maisons membres ainsi que des jeunes résidants et résidentes au cours de l'été 2017. Le présent avis est un reflet des principaux constats tirés de cette consultation ainsi que d'une réflexion qui est toujours en cours dans nos maisons et au sein des instances du Regroupement. Compte tenu du temps alloué, nous n'avons pas eu de moments en commun avec nos membres pour débattre de cet enjeu.

La consultation a été faite en deux parties : une première partie pour le personnel des Auberges et une deuxième partie pour les jeunes. Pour les Auberges, en juin 2017, un questionnaire a été envoyé aux équipes de travail qui avaient la possibilité de remplir un formulaire commun en équipe ou séparément, équipe et direction. Nous avons reçu 27 questionnaires remplis provenant de 23 Auberges, 21 des équipes et 6 des directions. Une majorité a été remplie entre le 10 et le 15 juin 2017 en vue du Forum d'experts organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux les 19 et 20 juin dernier où nous étions conviés. Les autres ont été reçus au courant de l'été 2017.

Pour les jeunes, les équipes d'intervention ont été invitées à animer deux ateliers-débats durant la période estivale avec les jeunes en hébergement. Ces ateliers avaient pour objectif de favoriser un échange sur les avantages et inconvénients de la légalisation pour les jeunes. Chaque jeune était invité à remplir un formulaire présentant sa propre position. Les intervenants qui animaient l'atelier pouvaient nous faire parvenir un formulaire résumant les recommandations à faire au gouvernement du Québec tirées des propos des jeunes lors des ateliers. Nous avons reçu 166 formulaires individuels de jeunes provenant de 20 Auberges du cœur. L'âge moyen des répondantes et répondants est de 21 ans; 64 % hommes, 34 % femmes et 2 % autre. De plus, 13 formulaires de recommandations provenant d'ateliers ont été reçus. Toutefois, nous estimons qu'au moins 25 ateliers ont été tenus sur le sujet.

Nous remercions les jeunes et les équipes des Auberges qui ont pris le temps de répondre à cette consultation et qui continuent de réfléchir à cet enjeu. Nous remercions aussi le comité ad hoc formé de représentants de trois Auberges du cœur qui ont suivi le processus de consultation et de rédaction du présent mémoire.

2 RÉSUMÉ DE NOS POSITIONS

À la lumière de la consultation menée auprès des Auberges du cœur et des jeunes au cours de l'été 2017, le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) a pris les positions suivantes :

- Le RACQ est favorable à une légalisation du cannabis dans la mesure où elle permet de réduire les impacts négatifs de la criminalisation et d'engager des ressources en prévention de la toxicomanie et en traitement de dépendance.
- Le RACQ recommande que la commercialisation du cannabis ne soit pas remise à l'industrie privée. Il recommande la création d'un organisme public autre que la SAQ afin d'assurer la vente de cannabis pour fins récréatives. Cet organisme ne devrait pas avoir comme mission principale de faire des profits, mais plutôt de s'assurer de la promotion de la santé. La publicité devrait être interdite.
- Le RACQ recommande d'investir les profits de la vente du cannabis en prévention, en traitement des dépendances, en services de santé physique et mentale liés à la consommation, et en services pour les jeunes.
- Le RACQ recommande le financement de recherches indépendantes afin de documenter les impacts de la légalisation du cannabis et la création d'un organisme indépendant assurant la recherche et la sensibilisation entourant le cannabis.

3 LES AUBERGES DU CŒUR ET LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Contexte et approche d'intervention

Dans les Auberges du cœur, près de 60 % des jeunes résidentes et résidents ont des problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme, dont 62 % chez les majeurs, 46 % chez les mineurs¹. En effet, malgré le fait que le cannabis soit prohibé et criminalisé au Québec, la majorité des jeunes des Auberges y ont facilement accès, en consomment et vivent avec les conséquences que cela peut engendrer sur le plan judiciaire, sur leur santé physique et mentale, leurs relations interpersonnelles ou encore la réussite scolaire. La consommation constitue une réalité à laquelle les jeunes sont confrontés et les Auberges du cœur sont là pour les accompagner afin de reprendre le contrôle ou cesser la consommation.

Dans le cadre de notre consultation des jeunes

70 % ont dit avoir déjà consommé du cannabis

Pour 55 % d'entre eux, cela ne leur a pas causé de problèmes

Pour 45 % d'entre eux, cela leur a causé des problèmes (énumérés ci-après en ordre du nombre d'occurrences)

Anxiété, angoisse, troubles paranoïaques; problèmes de mémoire; psychose
paresse, procrastination; dépendance, toxicomanie
problèmes familiaux; problèmes de santé physique; arrestations

En règle générale, l'approche d'intervention de réduction des méfaits qui prévaut dans les Auberges du cœur mise sur la responsabilisation des jeunes face à leur consommation, dans une perspective de gestion sécuritaire et réaliste de la consommation. Selon les Auberges du cœur, il est clair qu'il est contre-productif d'adopter une posture « légaliste » et répressive en matière de consommation et de possession de cannabis, celle-ci encourageant la défiance et la fermeture des jeunes, plutôt que la création d'un lien de confiance favorisant le partage de vécu et un accompagnement. Tout comme les autres sphères de la vie des jeunes, il importe de ne pas imposer un choix ou un jugement quant à la consommation. Questionner s'avère plus prometteur, car bien souvent, derrière la consommation se cache un mal plus grand et une volonté d'agir sur celui-ci.

L'accompagnement, l'information et la sensibilisation sont ici des clés. En effet, dans une perspective de responsabilisation, nous accompagnons les jeunes dans la recherche d'information sur les substances consommées (identification des substances, effets et risques, etc.). En adoptant une posture compréhensive et d'écoute dans le cadre d'échanges francs et honnêtes, nous réussissons à dépasser le simple interdit et à explorer sereinement

¹ Statistiques d'hébergement des Auberges du cœur, 2015-2016

les risques pour la santé ainsi que les raisons se trouvant derrière la consommation. L'objectif est de favoriser la prise de conscience de la place que prend la consommation dans le quotidien du jeune, cerner les impacts de celle-ci face aux démarches entreprises à l'Auberge, afin d'amener les jeunes à prendre les meilleures décisions pour leur bien-être.

Impacts de la légalisation sur les Auberges du cœur et les jeunes

Notre expérience auprès des jeunes en difficulté nous a permis de constater que la prohibition et la criminalisation du cannabis causent de nombreux problèmes dans la vie des jeunes. Les arrestations menant à un dossier criminel pour des infractions liées à la consommation de cannabis sont souvent des obstacles à leur insertion en emploi. De plus, on constate les effets négatifs liés à la fréquentation des milieux criminalisés et du commerce illicite qui, d'une part, met entre les mains des jeunes des produits dont la teneur et la qualité comportent des risques pour leur santé et, d'autre part, peut constituer des portes d'entrée à la délinquance, aux gangs de rue et à la criminalité. Finalement, force est de constater que la situation actuelle n'empêche pas la consommation de cette substance par les jeunes. En effet, le cannabis est une substance accessible pour ceux-ci et ils la consomment pour de multiples raisons (désir d'expérimentation, défiance, faire partie de la gang, plaisir, soulager l'anxiété, automédication, etc.).

Dans ce contexte, la légalisation devrait avoir des impacts positifs à condition que sa mise en marché légale soit adéquatement encadrée par un organisme public et s'accompagne d'efforts supplémentaires en matière de prévention et de traitement des dépendances. Une telle approche est selon nous essentielle pour minimiser les effets potentiellement négatifs d'une commercialisation trop axée sur le développement de nouveaux marchés et les profits à générer.

Avec un encadrement adéquat qui s'inscrit dans une perspective de prévention, la légalisation du cannabis devrait permettre :

- D'augmenter le contrôle de la qualité et des taux de THC avec un étiquetage conséquent;
- De permettre un accès contrôlé au cannabis qui protégerait les plus jeunes;
- De réduire le commerce illicite et le rôle du crime organisé dans ce marché;
- D'augmenter potentiellement les revenus de l'État;
- De réduire les conséquences de la judiciarisation entourant la possession et la consommation de cannabis;
- De favoriser la prévention, l'accès à l'information et permettre un dialogue ouvert sur le sujet;
- De développer de nouvelles normes sociales qui permettent une consommation responsable et sécuritaire.

Dans ce nouveau contexte, a priori, il semble que la légalisation ne changera pas vraiment le fonctionnement et le quotidien des Auberges. Le cannabis fait et continuera de faire partie de la vie des jeunes. Les codes de vie demeureront les mêmes et la consommation de cannabis, comme celle de l'alcool et des autres drogues, continuera d'être interdite entre les

murs et sur le terrain des Auberges. De plus, l'approche de réduction des méfaits continuera de guider nos interventions.

Toutefois, les normes sociales qui entourent sa consommation seront complètement revues et les Auberges du cœur recommandent certaines pistes d'action entourant cette nouvelle réalité.

4 DES RECOMMANDATIONS DE PISTES D'ACTION

4.1 Vente du cannabis et publicité

Il nous apparaît impératif que le gouvernement évite que la commercialisation du cannabis soit remise à l'industrie privée. Nous recommandons la création d'un organisme public, autre que la SAQ, afin d'assurer la vente du cannabis pour fins récréatives. De plus, cette organisation doit être menée par des principes de sensibilisation et de promotion de la santé avant la recherche de profits.

Les Auberges du cœur croient à l'importance que les personnes qui assureront la vente à la population soient adéquatement formées pour expliquer les risques et effets de la consommation, détecter les situations problématiques, référer au besoin à des ressources spécialisées et valoriser une consommation responsable et sécuritaire.

Par ailleurs, la publicité à des fins commerciales devrait être interdite.

Dans le cadre de notre consultation des jeunes

Les jeunes consultés sont davantage divisés sur la formule de vente de cannabis et leurs choix se segmentent comme suit :

L'entreprise privée	21 %
La SAQ	24 %
Une organisation publique autre que la SAQ	25 %
Des organisations à but non lucratif	16 %
Autres	15 %

Parmi les réponses «Autres» : les dépanneurs et les pharmacies ont été identifiés comme des lieux possibles de vente.

4.2 Prévention et accès aux services

La commercialisation légale du cannabis devrait apporter une entrée d'argent significative dans les coffres de l'État. Les Auberges du cœur préconisent que les profits générés par cette vente soient réinvestis dans des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes et de la population en général, dans des actions de prévention ainsi que dans le développement et la promotion de services de soutien et d'accompagnement pour les personnes ayant des problèmes de dépendance.

Les Auberges constatent déjà des problèmes d'accès aux services en santé physique et en santé mentale pour les jeunes, notamment liés à la consommation de drogues (ex. le cas des psychoses toxiques). Elles recommandent que les profits de cette industrie légale permettent de pallier ces manques et assurent un meilleur accès à des services partout au Québec, notamment dans les situations de crise, mais aussi dans les suivis à plus long terme pour les personnes qui souffrent de problèmes divers et récurrents en lien avec leur consommation.

Sur la prévention, les Auberges du cœur et les jeunes croient que la prévention dans les écoles doit être renforcée, et ce, dès les dernières années du primaire. Il faut rendre plus accessible des outils de détection des risques de dépendance avec une approche non culpabilisante. Il faut développer un discours adapté à la réalité des jeunes qui dépasse la simple interdiction et le discours de la peur. Les jeunes sont plutôt réfractaires aux discours simplistes et culpabilisants (ex. Ne touchez pas à ça!). Ils recherchent des réponses claires, des informations bien documentées et des approches qui parlent des alternatives à la consommation et des bienfaits de ne pas consommer. La légalisation amène nécessairement un défi de communication pour les personnes qui interviennent auprès des jeunes.

Rappelons que la dépendance au cannabis, comme pour l'alcool ou d'autres drogues, est souvent un symptôme, une conséquence d'autres difficultés vécues (isolement, malaise, mal-être, stress, désir de faire partie de la gang, difficulté à gérer ses émotions, etc.). C'est aussi à ces causes qu'il est important de s'intéresser et de trouver des solutions concrètes. C'est pourquoi la prévention doit favoriser aussi le développement de services et d'activités pour les jeunes et les personnes présentant des vulnérabilités et qui seraient plus à risque de développer une dépendance.

4.3 Recherches et données

La situation des pays ou états américains qui ont décriminalisé ou légalisé le cannabis s'inscrit dans des réalités sociales, politiques et géographiques qui comportent des similarités et des différences avec les nôtres. Les recherches issues de ces endroits sont éclairantes, mais elles ne concordent pas nécessairement avec la réalité du Canada et du Québec. Par exemple, au Colorado, les états adjacents n'ont pas légalisé alors qu'au Québec, toutes les provinces doivent encadrer la légalisation. Par contre, les règles varieront d'une province à l'autre, ce qui pourra aussi avoir des impacts distincts d'une province à l'autre. La légalisation devrait toutefois faciliter la réalisation de ces études en enlevant le tabou lié à la consommation illégale.

Il sera important que des recherches soient réalisées dans la foulée de cet important changement social, afin de s'assurer que les modèles choisis et les modalités mises en place au Québec auront les effets escomptés pour éviter les conséquences potentiellement néfastes pouvant être liées à la légalisation. Il est important que les résultats de ces recherches soient diffusés auprès du public.

La création d'un organisme indépendant assurant des études d'impact et des campagnes de sensibilisation est recommandée.

5 DES QUESTIONNEMENTS ET DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

Les inconnues entourant les modalités de la légalisation soulèvent de nombreuses questions et inquiétudes. Si le modèle choisi permet une libéralisation de la vente du cannabis sans précautions et sans moyens de contrôle pour les plus jeunes, l'impact de la légalisation pourrait être désastreux. Par contre, une commercialisation qui comporte un encadrement bien dosé et guidé par la promotion de la santé et de la prévention et non les lois du marché pourrait éviter les effets négatifs anticipés.

5.1 L'âge ... une question délicate

La question de l'âge minimal est hautement liée à la réalité sociale où s'inscrit la légalisation. En Uruguay, l'âge légal a été fixé à 18 ans comme l'âge de la majorité. Au Colorado, l'âge légal pour la majorité et pour acheter de l'alcool et du cannabis a été fixé à 21 ans, mais les jeunes du Colorado âgés de 18 ans peuvent acheter des cigarettes et une arme à feu. Au Canada, il pourrait aussi se produire des différences selon les provinces. Le gouvernement fédéral a toutefois fixé le seuil minimal à 18 ans.

Que l'âge minimal pour consommer du cannabis soit fixé à un minimum de 18 ans rallie la majorité des Auberges du cœur et des jeunes que nous avons consultés. Toutefois, une ambivalence demeure sur le choix entre 18 et 21 ans. Il s'avère clair que 25 ans est une barrière trop haute pour que les bienfaits de la légalisation puissent s'opérer (ex. lutte au crime organisé). Par ailleurs, l'âge de 16 ans a été retenu que par un faible pourcentage de jeunes.

Dans le cadre de notre consultation des jeunes

La question de l'âge minimal pour consommer le cannabis entraîne aussi des divisions au sein des jeunes consultés :

16 ans	7 %
18 ans	34 %
21 ans	40 %
25 ans	11 %
Autre	7 %

Nous souhaitons souligner que la discussion dans nos instances a démontré plusieurs écarts et divisions au sein de nos équipes d'intervention sur cette question. Toutefois, la consultation qui s'est déroulée en juin dernier obligeait les équipes à prendre position et une légère majorité d'Auberges a préconisé de fixer l'âge à 21 ans. Ils font observer qu'on

enverrait alors un message plus clair entourant les risques de cette substance pour les plus jeunes et on s'assurerait qu'ils auront une plus grande maturité pour décider de consommer légalement à cet âge.

Les arguments en faveur de fixer l'âge à 18 ans invoquent d'autre part une cohérence avec l'âge de la majorité et l'âge légal pour la consommation d'alcool au Québec. De plus, en fixant l'âge à 18 ans, on aurait davantage de chance de réduire le commerce illicite et le rôle du milieu criminalisé dans leur capacité à vendre le cannabis aux jeunes.

Les données de l'INSPQ² nous révèlent que, même en contexte de criminalisation, la consommation du cannabis chez les jeunes de 15-24 ans est très présente :

	À vie	Au cours des 12 derniers mois
15-19 ans	28,9 %	20,6 %
20-24 ans	53,7 %	29,7 %

Par ailleurs, le RACQ est sensible aux arguments du professeur Jean-Sébastien Fallu³, de l'Université de Montréal, ainsi qu'au mémoire des directions de la Santé publique⁴ qui préconisent de fixer l'âge à 18 ans au moment de la légalisation compte tenu du peu de modèles existants dans le reste du monde. Les études qui devraient être réalisées dans les années qui suivront l'établissement de cette norme nous indiqueront s'il est nécessaire de rehausser l'âge en fonction de la réalité de consommation.

Au final, les Auberges du cœur souhaitent signaler que l'enjeu à ne pas perdre de vue est de faire en sorte de développer une culture de la consommation responsable et sécuritaire. Avec la légalisation, nous devons développer de nouvelles normes sociales entourant la consommation de cannabis. Cela comporte de nombreux défis.

5.2 Les nouvelles normes sociales et les défis de communication

L'attrait de la nouveauté et la perte de l'interdit sont deux éléments qui ressortent de notre consultation auprès des Auberges et des jeunes. Les deux groupes soulèvent les risques d'un engouement momentané pour le cannabis, nouvellement légalisé, mais qui devrait s'estomper avec le temps.

Le fait de légaliser le cannabis est en soi un message qui peut être perçu par des jeunes et une partie de la population comme une validation du gouvernement que la consommation

² Institut national de santé publique du Québec(2017) «L'usage de cannabis au Québec et au Canada : portrait et évolution », p.2.

³ « Légalisation du cannabis : trois questions clés », 5 mai 2016, Blogue de l'Association des intervenants en dépendance du Québec, consulté le 24 juin 2017 à <https://aidq.org/blogue/legalisation-cannabis-questions>

⁴ « Mémoire des directeurs de la santé publique du Québec sur la légalisation du cannabis », 13 avril 2017 consulté le 30 août 2017 à

http://www.santemonteregie.net/santemc/documentation/Cannabis_memoireDSP_VF.pdf

du cannabis ne comporte pas de risque et est dorénavant acceptée, et même valorisée dans notre société. Ce message de banalisation a besoin d'être contrebalancé.

Il est primordial que des messages plus nuancés soient portés par nos élus et soutenus par des campagnes qui expliqueront les raisons entourant cette décision politique. D'où l'importance que les normes et l'encadrement de la mise en marché soient conséquentes avec un discours qui valorise une consommation sécuritaire et responsable. Les jeunes ne sont pas dupes et sauront observer les contradictions possibles et les failles du système.

5.3 La polyconsommation et les problèmes de santé mentale

Dans la vie de certains jeunes hébergés dans les Auberges du cœur, la consommation de drogues s'ajoute à la prise de médicaments psychotropes liée ou non à des diagnostics en santé mentale. Dans ce contexte, il n'est pas rare que les intervenants des Auberges du cœur observent des comportements à risque chez les jeunes. Par exemple, des jeunes combinent le cannabis et d'autres drogues avec les médicaments d'ordonnance (anxiolytiques, antidépresseurs, psychostimulants, etc.) ou remplace ces derniers dans une tentative d'automédication.

Alors que la cohabitation de la drogue et des médicaments psychotropes ainsi que l'automédication sont déjà des enjeux présents dans la vie des jeunes, on peut espérer que le nouveau contexte de la légalisation sera une occasion de mieux documenter le phénomène et proposer des solutions mieux adaptées aux jeunes.

Il serait utile que ces enjeux soient davantage approfondis dans de futures études et que des actions soient entreprises.

5.4 Autres craintes et questionnements

Nous observons que l'avènement de la légalisation du cannabis suscite beaucoup d'inquiétude sur le terrain. Les attentes sont grandes dans les équipes des Auberges du cœur à l'égard de l'encadrement qui sera proposé par le gouvernement. Le dossier a de nombreuses ramifications.

La possibilité de vente du produit en ligne est un exemple des défis auxquels le gouvernement fait face et qui pourrait permettre aux jeunes de s'approvisionner en contrevenant à l'âge permis par la loi. Une prolifération de produits dérivés pourrait aussi être une façon d'attirer les jeunes vers la consommation et il est difficile de voir comment cela pourra être contrôlé.

Les membres du personnel des Auberges ont exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes face à un encadrement qui serait grandement libéralisé qui ne prendrait pas les mesures nécessaires pour contrôler l'accès du cannabis aux plus jeunes. De plus, on s'inquiète que les services de soutien pour les personnes vivant avec des dépendances ne soient pas suffisamment renforcés.

Parmi les autres craintes nommées, il y a celle que la légalisation du cannabis fasse perdre de l'attrait à cette substance et que les jeunes se tournent vers d'autres drogues toujours illégales. Des drogues plus nuisibles, plus dures? C'est possible. Cette hypothèse devra faire l'objet de recherches afin de continuer à élaborer des activités de sensibilisation adaptées à la réalité des jeunes.

6 CONCLUSION

Personne ne possède de boule de cristal permettant de prévoir comment les Québécois et Québécoises réagiront à la légalisation du cannabis. Impossible, donc, de prévoir si après une première vague de consommation liée à la nouveauté, nous reviendrons à une consommation comparable à celle que nous connaissons actuellement. Cela dit, bien que la situation au Colorado et ailleurs ne l'ait pas démontré⁵, force est de constater que plusieurs continuent de craindre les hausses de consommation.

C'est un défi social important auquel nous sommes conviés.

Les Auberges du cœur s'engagent à poursuivre leur travail d'accompagnement et de sensibilisation auprès des jeunes qui demandent leur aide. Déjà, actuellement, ces derniers ont un taux de consommation plus élevé que dans le reste de la population du même âge. Ils vivent chacun à leur façon cette consommation. Nous continuerons d'être en première ligne pour observer et accompagner les jeunes dans ce nouveau contexte social en leur offrant un espace de discussion et d'échanges ainsi qu'un soutien adéquat pour intégrer cette nouvelle réalité entourant la légalisation du cannabis.

Pour information

Regroupement des Auberges du cœur du Québec
(514) 523-8559
4246, rue Jean-Talon Est
Tour sud, bureau 16
Montréal Québec
H1S 1J8

info@aubergesducoeur.org
www.aubergesducoeur.org

⁵ Société de criminologie du Québec (2017) *Légalisation du cannabis au Canada : tout ce que vous devez savoir sur cet enjeu*, p.37.

BIBLIOGRAPHIE

Directeurs de la santé publique du Québec, « Mémoire des directeurs de la santé publique du Québec sur la légalisation du cannabis », 13 avril 2017 consulté le 30 août 2017 à http://www.santemonteregie.net/santemc/documentation/Cannabis_memoireDSP_VF.pdf.

Fallu, Jean-Sébastien, « Légalisation du cannabis : trois questions clés », 5 mai 2016, Blogue de l'Association des intervenants en dépendance du Québec, consulté le 24 juin 2017 à <https://aidq.org/blogue/legalisation-cannabis-questions>.

Institut national de santé publique du Québec (2017) *L'usage de cannabis au Québec et au canada : portrait et évolution*, 14 p.

Regroupement des Auberges du cœur du Québec, Statistiques d'hébergement des Auberges du cœur 2015-2016 (document interne).

Société de criminologie du Québec (2017) *Légalisation du cannabis au Canada : tout ce que vous devez savoir sur cet enjeu*, 50 p.